

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

### BUDGET

#### Arrêté du 9 septembre 1996 portant répartition de crédits

NOR : ECOB9660054A

Le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1996,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - Est annulé sur 1996 un crédit de paiement de 54 560 000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Sont ouverts sur 1996 une autorisation de programme de 1 969 000 F et un crédit de paiement de 54 560 000 F applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 1996.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
D. MORIN

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
<b>TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES</b> II. - SANTÉ PUBLIQUE ET SERVICES COMMUNS TITRE IV		
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	54 560 000

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION</b> I. - AFFAIRES ÉTRANGÈRES TITRE IV			
Action culturelle et aide au développement.....	42-10	»	1 200 000
II. - COOPÉRATION TITRE IV			
Actions de coopération pour le développement.....	42-23	»	400 000
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION</b> II. - VILLE ET INTÉGRATION TITRE IV			
Interventions en faveur de la politique de la ville et du développement social urbain.....	46-60	»	2 850 000
Programmes et dispositifs de prévention et de lutte contre les toxicoma- nies.....	47-15	»	12 820 000
Total pour la ville et l'intégration.....		»	15 670 000
<b>ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE</b> I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE TITRES III ET IV			
Etablissements scolaires et de formation. - Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-70	»	1 970 000
Formation continue des personnels.....	37-70	»	400 000
Interventions diverses.....	43-80	»	90 000
Total pour l'enseignement scolaire.....		»	2 460 000

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME</b>			
IV. – MER			
TITRE IV			
Gens de mer. – Subvention à l'Établissement national des invalides de la marine.....	47-37	»	20 000
<b>INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
I. – INDUSTRIE			
TITRE III			
Moyens de fonctionnement des services.....	34-96	»	10 000
<b>INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION</b>			
TITRE III			
Police nationale. – Moyens de fonctionnement.....	34-41	»	3 221 000
TITRE V			
Informatique, télématique et transmissions. – Dépenses d'équipement...	57-60	579 000	579 000
Totaux pour l'intérieur et la décentralisation.....		579 000	3 800 000
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>			
TITRES III ET IV			
Subventions aux établissements publics.....	36-91	»	240 000
Jeunesse et vie associative.....	43-90	»	3 200 000
Total pour la jeunesse et les sports.....		»	3 440 000
<b>JUSTICE</b>			
TITRES III ET IV			
Moyens de fonctionnement des services. – Formation.....	34-98	»	410 000
Services pénitentiaires. – Moyens de fonctionnement.....	37-98	»	946 000
Subventions et interventions diverses.....	46-01	»	2 324 000
Total pour la justice.....		»	3 680 000
<b>SERVICES FINANCIERS</b>			
TITRE III			
Dépenses d'informatique et de télématique.....	34-95	»	40 000
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	»	1 770 000
TITRE V			
Équipement des services.....	57-90	1 390 000	1 390 000
Totaux pour les services financiers.....		1 390 000	3 200 000
<b>TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES</b>			
I. – TRAVAIL			
TITRE IV			
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (F.F.P.P.S.) et insertion des jeunes.....	43-03	»	180 000
II. – SANTÉ PUBLIQUE ET SERVICES COMMUNS			
TITRES III ET IV			
Cotisations sociales. – Part de l'Etat.....	33-90	»	2 000 000
Etablissements nationaux à caractère sanitaire.....	36-81	»	1 640 000
Services des affaires sanitaires et sociales. – Dépenses diverses.....	37-13	»	700 000
Programmes et dispositifs en faveur de la santé des populations.....	47-11	»	200 000
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies.....	47-15	»	14 200 000
Total pour la santé publique et les services communs.....		»	18 740 000
<b>DÉFENSE</b>			
TITRE III			
Autres services communs. – Entretien et achats de matériels. – Fonctionnement et entretien immobilier.....	34-02	»	140 000
Gendarmerie. – Fonctionnement.....	34-06	»	1 620 000
Total pour la défense.....		»	1 760 000
Totaux pour le tableau B.....		1 969 000	54 560 000